

DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER

CANTON
DE PONTARLIER

VILLE DE PONTARLIER

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 8 AVRIL 2025

18 heures 30

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GENRE.

PRÉSENTS : Mesdames HERARD, COLIN, CUENOT et BULIARD ;
Messieurs BEDOURET, TOULET, MICHAUD et VOIRIN.

EXCUSÉS : Mesdames JACQUET, TINE, GABELLI, DROZ-BARTHOLET et BOBILLIER ;
Messieurs VIVOT et LECLERC.

ABSENT : Monsieur BRUN-BARONNAT

PROCURATIONS : Madame JACQUET à Monsieur GENRE
Monsieur VIVOT à Madame HERARD
Madame DROZ-BARTHOLET à Monsieur TOULET
Madame BOBILLIER à Madame CUENOT

Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 9 – votants : 13

Le Président certifie :
- que la convocation du Conseil d'Administration a été faite le 2 avril 2025

Secrétaire de séance : Madame Eléonore JEBRANI

Ordre du jour :

- 1 - FINANCES – Compte de gestion 2024
- 2 - FINANCES – Compte Administratif 2024
- 3 - FINANCES – Budget Primitif 2025
- 4 - FINANCES – Subventions aux associations
- 5 - ACTION SOCIALE – Programme de Réussite Éducative – Convention de gestion entre la Ville de Pontarlier et le Centre Communal d'Action Sociale
- 6 - Information / Questions Réponses

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h30, le quorum étant atteint.

Tout d'abord, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la dernière séance. Celui-ci n'apporte aucune remarque, demande de modification ou de suppression. Il est approuvé à l'unanimité par les membres présents et représentés du Conseil d'Administration.

1 - FINANCES – Compte de gestion 2024

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion est le document chiffré dans lequel le comptable assignataire de la collectivité récapitule l'ensemble des opérations comptables auxquelles il a procédé durant la gestion comptable annuelle, y compris celles qu'il a effectuées durant la journée complémentaire.

Ce compte présente :

- la situation au début de la gestion sous forme de bilan d'entrée,
- les opérations de débit et de crédit constatées durant la gestion,
- la situation à la fin de la gestion établie sous forme de bilan de clôture,
- le développement des opérations effectuées au titre du budget et les résultats de celui-ci.

Le résultat de l'exercice, le résultat de clôture ainsi que l'exécution du budget par chapitre sont en parfaite concordance avec le Compte Administratif du dernier exercice.

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

44566 - PONTARLIER-CCAS

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	18 150,69		42 687,13		60 837,82
Fonctionnement	93 018,01		262 854,37		355 872,38
TOTAL I	111 168,70		305 541,50		416 710,20
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	111 168,70		305 541,50		416 710,20

Le Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve sur le compte de gestion 2024 tel qu'il est présenté dans le tableau ci-dessus.

2 - FINANCES – Compte Administratif 2024

L'arrêté des comptes d'une Collectivité Territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le Compte Administratif présenté par le Président du CCAS, après transmission du compte de gestion établi par le comptable public. Le compte de gestion 2024 du comptable est en parfaite concordance avec le Compte Administratif 2024.

Monsieur le Président rappelle les informations importantes du Compte Administratif, notamment le résultat de clôture bénéficiaire de 416 710 euros. Cela rétabli un taux d'épargne net qui augmente de 7,56 % lié à l'augmentation plus rapide des recettes par rapport aux dépenses de gestions. Après lecture du Budget Primitif et comme exprimé au moment de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire, il est précisé que la subvention de la Ville de Pontarlier n'augmentera pas en 2025.

Concernant l'évolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement, entre le prévisionnel et le réalisé, il apparaît une baisse des frais de personnels de 2 %, une baisse des charges générales de 10 %, une augmentation des produits de services de 5 % et une augmentation des dotations, subventions et participations de 2 %.

Monsieur le Président rappelle le solde disponible net à hauteur de 403 950 euros pour le Budget Primitif 2025.

Le Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Compte Administratif 2024, étant précisé que Monsieur GENRE quitte la séance et cède la Présidence à Madame HERARD.

3 - FINANCES – Budget Primitif 2025

Monsieur le Président rappelle les disponibles nets pour le Budget Primitif 2025 qui s'élèvent à 355 872 euros en fonctionnement et 48 077 euros en investissement.

Monsieur le Président explique que la subvention de la Ville de Pontarlier versée au CCAS à hauteur de 1 800 000 euros est la plus importante sur un total de 3 600 000 euros de subventions soit 50 % du coût total des subventions versées.

Monsieur le Président donne lecture des différents chapitres du Budget Primitif 2025.

En conclusion, Monsieur le Président rappelle que les variations à la hausse sont compensées par :

- La contribution de la CCGP pour tous les frais engagés pour 1,2,3 Soleil,
- La reprise du résultat de clôture 2024 qui permet d'amortir les variations sur les charges de personnel et sur les charges à caractère général.

Monsieur le Président rappelle également que ce budget permettra de poursuivre les politiques engagées.

Le Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, adoptent le Budget Primitif 2025 tel que présenté.

4 – FINANCES – Subventions aux associations

Madame la Vice-Présidente présente ensuite les propositions de subventions 2025 à destination des associations.

AIDE À LA SANTÉ/ AU HANDICAP		
1	APEDA Bourgogne Franche-Comté	450 €
2	APF France Handicap	700 €
3	Donneurs de Sang	1 710 €
4	Haut Doubs Mouvement	200 €
5	L'Escale	250 €
6	Sourds et Malentendants de Pontarlier	450 €
Sous total Aide à la santé/Handicap		3 760 €
AIDE ALIMENTAIRE		
7	Au P'tit Panier	3 000 €
8	Banque Alimentaire de Franche Comté	9 500 €
9	La Marmite Solidaire	1 500 €
10	Les Restaurants du Cœur du Doubs	5 000 €
Sous total Aide alimentaire		19 000 €
SOUTIEN À LA VIEILLESSE		
11	Accompagner la Vie	600 €
12	Club des Capucins - Bel Âge	8 000 €
13	Vivre Ensemble	2 400 €
Sous total Soutien à la vieillesse		11 000 €
HUMANITAIRE		
14	Croix Rouge Française	3 000 €
15	Secours Catholique	3 800 €
Sous total Humanitaire		6 800 €
AIDE SOCIALE		
16	REPAIR - Réseau Pontarlier Accueil Insertion	1 500 €
17	Travail et Vie	14 500 €
Sous total Aide Sociale		16 000 €
SOUTIEN À LA PETITE ENFANCE		
18	Association des Conjoints Survivants et Parents d'Orphelins	150 €
19	La Marelle	150 €
Sous total Soutien à la Petite Enfance		300 €
SOUS TOTAL SUBVENTIONS		56 860 €
ACTIONS DE NOËL		
1	APAT - Association Pontissalienne d'aide aux Travailleurs	1 000 €
2	Croix Rouge française	1 000 €
3	Travail et Vie	1 000 €
Sous total Actions de Noël		3 000 €
TOTAL DES SUBVENTIONS		59 860 €

Le Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise son Président ou son Vice-Président à verser les subventions 2025 aux associations à caractère social et aides financières dont les détails figurent ci-dessus.

Ne participent pas au vote des subventions des associations pour lesquelles ils sont engagés :

- Section SOUTIEN À LA VIEILLESSE : Madame COLIN
- Section AIDE SOCIALE / ACTIONS DE NOËL : Monsieur MICHAUD.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025.

5 – ACTION SOCIALE – Programme de Réussite Éducative – Convention de gestion entre la Ville de Pontarlier et le Centre Communal d'Action Sociale

Dans le cadre du Programme de Réussite Éducative, le CCAS est la structure administrative et juridique qui reçoit la subvention puis la reverse à la Ville de Pontarlier par une convention proposée au vote par Monsieur le Président.

Le Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Président ou son Vice-Président à signer :

- La convention d'attribution de subvention entre l'État et le CCAS pour l'année 2025 ;
- La convention à intervenir entre la Ville et le CCAS.

6 – Information / Questions - Réponses

Monsieur le Président précise que ce Conseil d'Administration concernant le Budget Primitif est le dernier de son mandat car en 2026, un nouveau Conseil d'Administration sera élu à la suite du renouvellement électoral. La conséquence résultera dans le vote d'un budget de transition. Monsieur le Président remercie les administrateurs de leur participation active.

Monsieur le Président clôture la séance en rappelant le prochain Conseil d'Administration prévu le 27 mai à 18h30.

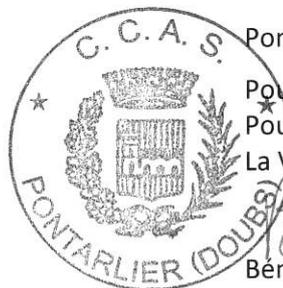
Madame la Vice-Présidente invite les administrateurs à l'inauguration de la nouvelle crèche 1,2,3 Soleil prévue le 17 mai 2025 à Houtaud.

La séance est levée à 19h15.

Secrétaire de séance

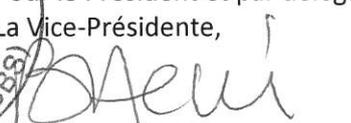


Eléonore JEBRANI



Pontarlier le 25 avril 2025

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente,


Bénédicte HERARD

